MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. DEUX.

ATTENDU que le Conseil a l'intention de faire [illegible] Robin, à partir de la rue Tchoupitoulas à la rue de la Levée, il est résolu [illegible] avis que ce Conseil va procéder à [illegible] conformément aux dispositions de [illegible] législature, approuvé le 3 avril 1832, [illegible] pour régler l'ouverture, la distribution [illegible] des rues et places publiques dans [illegible] la Nouvelle Orléans, &c.

[illegible] résolution que le dit avis sera publié en [illegible] en français pendant au moins 30 jours [illegible] Commercial Bulletin" et "l'Abeille de la Nouvelle-Orléans."

Passé le 3 août 1847.

J. BALDWIN, président.

Approuvé le 5 août 1847.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Copie conforme,

H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] conséquence de ce qui précède, je préviens [illegible] que cela peut intéresser, que dans moins [illegible] et plus de trente jours, à partir de [illegible] publication du présent avis, le conseil [illegible] Municipalité agira sur la demande [illegible] mention dans la résolution ci-[illegible] conformément aux dispositions de [illegible] 1832, qui règle l'ouverture [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] août 1847.

A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] Municipalité No Deux—No. 1904.

[illegible]

[illegible] juillet 1847.

J. BALDWIN, Président.

A. D. CROSSMAN, Maire.

H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

[illegible]

A. D. CROSSMAN Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No TROIS.

Séance du 22 juillet 1847.

[illegible]

P. SEUZENEAU, Recorder.

A. D. CROSSMAN Maire.

A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

[illegible]

A. D. CROSSMAN, Maire.

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c. [illegible]

WHITTEMORE & CUTTER, [illegible] Levée.

Charbon! Charbon!

[illegible]

W. ROBERT MURPHY, [illegible]

[illegible]

B. TALAMON, 182, rue Royale.

[illegible]

HEPBURN & TURPIN. No. 31, Vieille Levée.

[illegible]

S. MASPEREAU & Co., Rue Condé, No. 22.

On demande à louer

UNE PETITE MAISON [illegible]

29juil.

A LOUER. L'étage supérieur du magasin [illegible] Commune. S'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

HOTEL DELMONICO, Broad [illegible] New York. P. A. & L. DELMONICO [illegible]

15 juin—3m

A LOUER. [illegible]

GEORGE JEANNET, 22 rue St-Louis

A VENDRE [illegible]

F. B. LEBEAU.

Hotel d'Orléans,

[illegible]

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, [illegible]

25 août—1an

Bottes, Souliers et Brodequins.

179 Caisses en débarquement des navires St Petersbourg, Chs. [illegible] Louisville, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane.

BOTTES, souliers et brodequins—58 caisses actuellement en débarquement [illegible] à vendre par C. W. DUNBAR. 30, Douane.

HUILE D'OLIVES.—150 paniers huile Plagniol [illegible] à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54 Vieille Levée.

BOUTEILLES.—400 paniers de [illegible] en débarquement [illegible] à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54 Vieille Levée.

VIN CATALOGNE—110 pipes vin de Catalogne [illegible] par le brick [illegible] en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54 Vieille Levée.

BRIN de Fil—Extra fin et bel ordinaire, [illegible] à vendre par McDOWELL & PECK, 20, Douane.

INSTITUTIONS.

Institution de [illegible] fondée en 1831 [illegible]

DIRIGÉE PAR MADAME [illegible]RAUX,

[illegible]

L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris (par le [illegible] France) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:

Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux. Histoire, Littérature, Elemens de sciences, M. A. Desrayaux.

Littérature Anglaise, Docteur Macaulay. Enseignement, Français, Arithmétique, Géographie, Miles Hurt et Joffre;

Mlle HURT, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être elle-même maîtresse d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M. l'abbé Leunes.

Piano-Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berbiguier et Hus Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.

Leçons de danse, Mme Arsène Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR MME GRANET,

AUTREFOIS RUE BOURBON,

Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de tout ce que les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sécurité des parens.

Le cours d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire [illegible] pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour [illegible] les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Ulter, Fellbard, Nores et Loret.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, et avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR MME. P. ARPIN.

Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St.-Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parens qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. ARPIN s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues ANGLAISE et FRANÇAISE. Il comprend la LECTURE, L'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMÉTIQUE, la GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, la LITTÉRATURE, les ÉLÉMENS DES SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. ARPIN se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui consacrent tout leur temps aux jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. ORTON, professeur de langue et de littérature anglaise, P. ARPIN qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme P. BOYER dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.

N. B. Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. ARPIN. Ces cours étant destinés à fournir diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. 11 sept

Marchandises convenables pour le marché mexicain, ayant droit au Drawback.

UNE caisse cachemire laine, satin laine et laine et coton.

Une caisse coutil rayé pur fil,

Une do do fil et coton.

Deux do do coton fantaisie.

Une caisse satin fil blanchi, et nouveautés fil et coton.

Une caisse soierie, contenant étoffes pour gilets, soie et soie et coton, satin glacé pour robes, pekin damassé glacé, levantine cannelée ombrée, gros de Naples couleurs, &c.

Une balle drap noir, Sedan, satin noir et nouveautés.

Une balle drap fort, chéesse, bleu foncé, café &c.

Une balle contenant une pièce drap de billiard et 6 pièces drap couleurs assorties.

Une caisse nouveautés fil et coton.

Une caisse tableaux, 30 têtes de femmes, sujets couleurs.

Quatre caisses tableaux, assortiment varié.

Une caisse instrumens de musique, contenant un assortiment de guitares mécaniques, clarinettes, flutes, flageolets, [illegible] octaves [illegible] et de simples, [illegible], bugle à clef, cimballes.

Une caisse contenant fusils simples et doubles, à piston et à percussion, carabines, baguettes en fer, pistolets, tournevis, &c.

Une caisse coutellerie assortie.

Une do contenant ciseaux.

Une do sabres droits et courbes, lame pressée, garnitures diverses.

Une caisse étuis à cigares et cigarettes, avec et sans devants, portefeuilles riches et ordinaires.

Une caisse contenant 6 lits en fer, garniture en cuivre.

Une caisse chandeliers et bougeoirs en cuivre.

Une caisse flambeaux riches, candelabres dorés, lampes bronze, bougeoirs, lampes, vases riches, lanternes, [illegible] &c &c.

Une caisse tapis de table 6/4, tapis foyer et autres.

Une caisse cachets cristal, à coton et à laine.

Une caisse chiens en cuivre assortis.

Une caisse peignes métalliques, garnitures dorées et perles.

Une caisse assortie, éponges mécaniques à outils, [illegible] à coudre, &c.

A vendre par HEPBURN & TURPIN.

10 juil No. 31, Vieille Levée.

MARCHANDISES SECHES.

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton 10/4 colorés, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au-dessous de tous les plus bas prix jusqu'à ce jour, de $2 à $20 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes. Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux, de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; do à draps, nappes damassées, linge de table, serviettes; toile de table, et de piano, courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert en confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix. DAMERON, THOMPSON & Co,

17 mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane

EN débarquement du navire Timoleon du Hâvre, 240 fromages tête de mort.

A vendre par DOMINIQUE LANATA.

23 juil 9 et 10, rue Jefferson.

Changement de domicile.

LE soussigné a transféré son magasin rue Conti, No. 19, entre Chartres et Levée.

28 juil POUGET Fils

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux:

10 balles bouchons pointus surfins,

1 do do Régulière, do

N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

21 juil Entre Chartres et Levée.

FARINE.—145 barils Bate avec du nouveau blé, en débarquement du vapeur Harry-Hill, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co.,

30 juil 93 Magasins

SUCRE Havane blanc et brun, à vendre par LABORDE & XIQUES.

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA

150 livres muscade No 1.

2 estagnons essence Bergamotte.

2 do do de Menthe.

2 do do de Limon.

100 onces essence de Rose. 29 juil

CONDUIT à la geôle de police de la mun. [illegible] cipalité No 3: JOHN ROSS, nègre se disant libre; il est âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 5 3/4 pouces, parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ,

3 juil 1er Lt. de la garde,

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles, le nègre WILLIAM, se disant appartenir à M. Kitt, 3 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ 17 à 18 ans, très noir, mesure 5 pieds 2 pouces et parait ne pas dire le nom de son maître.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St Charles, le 1er juillet 1847.

3 juillet—3fps N. ST-MARTIN, shérif.

DETENU à la geôle de Paroisse St-Charles le nègre JOHN, se disant appartenir à M. Pugh, de Lafourche-Intérieure; il est âgé d'environ 28 à 30 ans, il mesure 5 pieds 11 pouces.

Le propriétaire est prié de réclamer le dit esclave en se conformant à la loi.

Paroisse St-Charles, le 28 juillet 1847.

31 juil—1m 3f p s N. ST-MARTIN, Shérif

$10 de Récompense

SERONT données pour l'arrestation du nègre nommé PETER, parti marron le 4 du courant, de chez le soussigné, rue St-Jean. Ce nègre porte un carcan, et apparténait ci-devant à M. James Dunn, de cette ville, et était employé comme conducteur de drays. On suppose qu'il se tient vers le Nouveau-Bassin ou à Lafayette. La susdite récompense sera donnée à celui qui me le ramènera ou le mettra dans une des geôles, ou bien $20 à celui qui pourra déclarer la personne ou les personnes qui donnent asyle à cet esclave.

7 août—3 MAX BLOCK, Boulangerie St-Jean.

Terre aux Bœufs, 1er Août 1847.

$25 DE RECOMPENSE

SERONT données à quiconque logera dans une des geôles de cet Etat le nègre créole nommé ANAIUS BORGNE. Il est parti de l'habitation du soussigné il y a un mois, il parle français et anglais. On l'a vu il y a quelques jours au marché de la première municipalité; il est robuste.

7aout—3 J. TOUTENT.

[illegible] ville. [illegible]

[illegible] matin. [illegible] matin.

[illegible] soir. [illegible] soir.

Le [illegible] train pour la ville quittera le bout du chemin de fer à CINQ HEURES MOINS UN QUART [illegible]. Prix du passage par les chars [illegible] cts., enfans 25 cts, esclaves 25 cts; distance 6 milles.

Les voyageurs par les chars du matin, et midi, seront conduits du bout du chemin de fer au Lac Borgne en voitures et omnibus de M. Garrison, et seront ramenés à temps pour le départ des chars, à 5 heures moins un quart; prix par [illegible] 50 cts, enfans 25 cts.

Déjeuners et dîners au Lac Borgne, chez M. M. Garcia (qui a transporté son établissement du Bayou L'Ours au Lac), et chez MM. Thomas et Grover, et M. Wm Trim.

Les omnibus de M. Hoey, partiront, De la rue du Canal, à 6 h. A. M. [illegible] à 11 1/2 h. Du dépôt des chars, à 11 1/2 h. [illegible] à 7 h. P. M.

On peut s'embarquer par les omnibus de Hoey, au haut de la rue Tchoupitoulas, Lafayette, au haut de la rue Pritanée, au haut de la rue Appolion, et au Nouveau Bassin, par la rue du Cirque, et l'on changera d'omnibus à la rue du Canal aux heures susdites; prix pour toute la distance, 10 cts. 29 juin

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit:

Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasants, 20 cents.

Enfans au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10

Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10

Cinquante billets rouges, $7 00

Billet personnel pour trois mois payable d'avance, $20.—Les quartiers terminent en janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera au delà de la rue Pleasant.—Idem pour toute distance en deçà de la rue Pleasant, $15

—Les enfants allant à l'école et les esclaves $6 00.

Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert et tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissemens.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1/2h. P M		Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1/2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/2	"	2 h. P. M.
"	5 1/4	"	4 1/2
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev. 9 1/4 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M.
Dito	11 1/2 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M. "—De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.

Il est défendu de fumer dans les chars.

JOHN HAMPSON,

3 mai Ingénieur en chef.

G. W. DUNBAR.

MARCHAND EN GROS

DE BOTTES ET DE SOULIERS

NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 doc

DEPOTS

DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L A GUILLEMAIN,

13fev—1an Agent

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE

81, rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

J. M. SMOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

5 juin—1an.

EN débarquement du navire Laure, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

10 caisses absynthe; 25 do guignolet d'Angers;

25 demi paniers guignolet de 6 bouteilles.

AUGUSTE MOLIER,

28 juil 90 rue St-Louis

CAFE RIO—1000 sacs 1ère qualité, à vendre par J W STANTON & Co,

28 juil Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de blanc de baleine—1,500 galons blanchie et non blanchie d'hyver, épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co,

28 juil Encoignure Magasins et Lafayette

BLANCS de baleine—150 caisses, assortis New-Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co,

28 juil Encoig. Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire Timoleon, venant du Havre et à vendre par le soussigné,

150 paniers Champagne de la marque "A. Pallier" en bouteilles et demi bouteilles

28 juil AUG MOLIER, rue St Louis, No 90

TRAITES sur Paris et la Havane à vendre par LAFEYRE HARISPE & Co 66, St Charles

28 juil

HUILE d'Olives.—100 paniers huile d'olives, de Jame Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE,

15juil 103, rue Royale.

SALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses salaisons, olives, anchois, cornichons et capres, 50 carates truffes, 12 demi-boites do, 3 grandes boites pâtes truffés, 5 demi-boites do, à vendre par NUMA LACOSTE,

15juil 103, rue Royale.

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Cordon Rouge, la Couronne, etc. et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale.

VINAIGRE.—18 tierçons vinaigre superfin, à vendre par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale.

COGNAC—25 barils de 20 gallons, cognac A. Louf fon et E. Lampuy 1805, à vendre par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Oroxumbo, venant de Marseille:

100 barriques vin rouge Bergasse;

50 paniers huile de J Plagniol

27 juil G M LUCAS, 30 Bienville

GOMME blanche triée.—3 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,

26juil 11, Conti.

TRUFFES.—400 boites et demi-boites truffes pures du Périgord, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par CH. DUFOUR,

25juil 11, Conti.

VIN ROUGE en barriques.—150 barriques vin rouge, diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,

26juil 11, Conti.

VIN BLANC Haut-Sauterne.—20 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,

27juil 11, Conti.

BOUCHONS—15 balles bouchons pointus veloutés extra fins,

16 balles bouchons pointus fins,

18 do do veloutes extra fins,

10 do do fins,

A vendre par P. CUSACHS,

17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

VIN de Catalogne—250 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,

17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

CIRE blanche—4 balles cire blanche, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,

17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

SACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

9juil 40, Gravier

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

15juil 40, Gravier

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles.

10 boucauts lignes assorties, à vendre par D. LANATA,

23juil 9 et 10, rue Jefferson

VIN DE MARSEILLE.—149 barriques en débarquement du John Stroud. P. LONGIS,

14juil 116, rue Royale.

EN débarquement du navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre,

1,000 dame jeannes de 5 gallons;

300 dito de 3 gallons.

D. LANATA,

4 aout rue Jefferson, Nos. 9 et 10

FUSILS.—Les soussignés reçoivent par le Deucalion, venant du Havre:

20 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse.

H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

MOUCHOIRS MADRAS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages:

2000 douzaines mouchoirs madras, qu'ils vendent à bon marché par caisse.

H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

PARAPLUIES.—3000 parapluies en soie, du plus joli genre français, dont une partie très grands, à vendre par H. GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

COTONNADES FRANCAISES.—Nous avons maintenant en mains, 40 balles cotonnades 1re qualité, bleu uni, (article sans pareil). Nous les offrons aux marchands à très bas prix réduits. Aussi—10 balles cotonnades à carreaux et de fantaisie, nouveau genre. Tous ces articles sont offerts à bon marché. H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

CALICO ROUGE POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Deucalion, venant du Havre, à vendre à bon marché par H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

CHEMISES de couleur—120 douzaines Chemises de couleur, jolis dessins, reçues par le navire New England, du Havre, à vendre par LOBSON & SILVESTRE,

17 juil 38, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Oroximbo, venant de Marseille:

[illegible] barriques vin première qualité Bergasse,

[illegible] paniers huile d'olives J. Plagniol de 24 onces,

[illegible] do do do de 20 onces

[illegible] do do do de 16 onces,

[illegible] do do do de 24 1/2 bouteilles,

[illegible] do de 100 bouteilles vides de 20 onces,

[illegible] do do do de 16 onces,

[illegible] do de 120 bouteilles blanches pour liqueurs.

Par NUMA LACOSTE,

24 juil 103, rue Royale

[illegible] de la Caroline.—[illegible] sacs, maintenant en mains, à vendre bon marché par

24 juin WM. DINN, 11 Commune.

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à compter de la présente publication, les raisons pour lesquelles, (si raison il y a) la demande de la [illegible] Honoré Duplessis ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour; ce 3 août 1847.

[illegible]—3 en 10 CHS. [illegible], greffier

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible].—Succession de H. Donovan.—Il est ordonné par la Cour que toutes personnes intéressées aient à déduire leurs raisons dans les dix jours de la première publication du présent avis, pourquoi le tableau de distribution enregistré par l'administrateur de la dite succession le 31 juillet 1847, ne serait pas homologué et confirmé et les fonds répartis.

Par ordre de la Cour, Nlle-Orléans, 31 juillet 1847.

LOUIS R. COURTIN,

2 août Dép. greffier

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible] James Norment vs. ses créanciers.—La cession de biens par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et les créanciers de J. & G. R. Norment. Il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit failli et de J. & G. R. Norment s'assemblent au bureau de Jno. R. Holland, notaire public, le 17 août 1847, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit failli. Et dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est ordonné que John W. Garley est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, le 10 juillet 1847.

12juil—3fo30 LOUIS R. COURTIN, dep. greffier

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No. 93. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

FARINE de Mais—400 barils en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,

14 juil 93, Magasins.

PLATS CÔTES—20 barriques en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,

14 juil 93, Magasins.

JUS de Citron très frais en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien

9 juil Droguiste, rue Tchoupitoulas

PATE ET GELÉE de Gouyave—11 barils, en petites boites, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

MIEL.—10 tierçons venant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

SUCRE DE LA HAVANE—80 caisses jaune, très supérieur, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

FROMAGE—300 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44. Poydras

GRAISSE—600 barillets graisse en feuilles, première qualité, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras

13 juil

CAFE Havane,—150 sacs, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44. Poydras

HUILE de Pied de Bœuf—9 barils, qualité supérieure, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

CHANDELLES de Composition—50 caisses de la marque de Gross & Dietrich, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

CIGARES—Quelques milliers regalias, à vendre à bon marché pour clore une facture, par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

TABAC DE CUBA—40 balles, capes et tripes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras

13 juil

CIGARRES DE LA HAVANE—100,000 cigarres de Regalias, des marques suivantes, savoir: Emilio, Lealtad, Luna, Montero, Colon et Carbajal, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, rue Poydras.

4 mai

SAUCISSONS.—650 livres, imitation Lyon, à vendre par FERBOS,

13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

HUILE—75 paniers en bouteilles de 24 onces; 25 do 1/2 do

A vendre par FERBOS,

13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES—40 milliers cigares de la Havane, à vendre par FERBOS,

13juil Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Selina, venant de la Havane:

115 milliers Regalias, Canones, Panetelas et Millar, El Sol, Nueva Empresa, Valverde, Lux, &c, à vendre par LABORDE & XIQUES,

13 juil 31, Commune.

PICADURA.—9 barils en débarquement du brick Selina, à vendre par LABORDE & XIQUES,

13 juil 31, Commune

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON,

29 mai 182, rue Royale

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,

29 mai 182, rue Royale.

MOULINS A COULEURS—Nouvellement reçu un assortiment de jolis moulins à couleurs, convenables pour artistes, à bas prix.

10juil R CLANNON, 46, Canal.

SAVON WINCHESTER ET CHANDELLES—En débarquement du navire Waldon, 25 caisses chandelles longues et courtes, de 6 et 8 à la livre.—125 do de 60, 48 et 45 livres savon No 1,—50 do de 45 livres, marque Eagle, à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

VIN MUSCAT.—75 caisses, très supérieur, capsules et riches étiquettes, à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

VIN DE MONTFERRAND—40 barriques bon ordinaire, en débarquement du navire Ferrière, à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

PRUNES—25 caisses d'une douzaine paubans de 6 1/2 livres, dernière importation de ce genre, à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

ABSYNTHE SUISSE.—Ayant droit à la drawback par caisse.—600 caisses véritable marque Sauvageol Bruneton & Co., à vendre en lots à la convenance des acheteurs par J. F. BERCIER & Co,

4 juin 54 Vieille Levée.

CHANDELLES de composition—24 caisses petites chandelles, marque de Gross & Dietrich, par le vapeur Jefferson, à vendre par J. F. BERCIER & Co,

10juin 54, Vieille Levée.

MARCHANDISES américaines, pour les marchés mexicains.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des coutils bleus, toile à chemises 4/4 et 7/8, à vendre par McDOWELL & PECK,

10 mai 20 Douane.

VIN de Champagne—100 paniers, vin de de Bourgogne, 30 caisses, en débarquement du navire Vesta, du Havre, à vendre par COURVOISIER,

14 mai Encoignure Royale et Orléans

VANILLE.—40 caisses en débarquement du brick Columbus, venant de Tampico, à vendre par

12 juin J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

GUIGNOLET D'ANGERS.—150 paniers et demi paniers, en débarquement du navire Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

20juil No. 90, rue St-Louis

VINS ET EAUX DE VIE—5 demi pipes 1815, marque Castillon; 3 quarts do do do; 3 demi do 1825, do; 5 quarts do de do; 15 caisses vin Château Léoville 1837; 16 do do Château Eyquem. En débarquement du navire Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux et à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

SARDINES—312 caisses marque A Camus;

800 tiers de caisses do do,

3,000 demi do Philippe et Canaud;

2,400 do do Cornic et Martin, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

EAUX DE VIE, etc—141 quarts de pipes Ph. Godard; 75 barriques vin de Marseille; 100 do de Bordeaux; 17 caisses fraises, framboises, cerises dans leur jus, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

CHAMPAGNE—40 paniers, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

COTON A DRAPS.—Ecru et blanchi.—300 balles assorties, à vendre à prix réduits par DE FOREST & Co,

22juin 20, Douane.

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutil, de diverses qualités, à vendre par

20mai DE FOREST & Co, 20, Douane

SUCRE—30 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 18 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

1 juin 11 et 15, St Louis.

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la livre.—145 caisses chandelles adamantines, de 6 à la liv.—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la livre.—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

1juin 11 et 15, St Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière venant de Bordeaux:

18 barriques vin rouge; 18 demi-do blanc;

40 caisses cerises à l'eau-de vie;

402 caisses vin rouge capsule et étiqueté, qualité supérieure. V. MAIGNAN,

12 juin 87, rue St-Louis.

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haier. Les épines de ce bois sont si fortes que le bétail ne peut le traverser. En trois ans, la haie est très fournie. W. DINN,

1 mai 11 Commune

SUCRE HAVANE—64 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

30juin 34, Vieille Levée.

JAMBONS.—20 barils et 10 tierçons, jambons au sucre, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF & Co,

26juil 93 Magasins

SUCRE—310 caisses, couleur paille, de la Havane en débarquement de la goélette Brave, à vendre par L. GANTIN, 42 Gravier.

30juin

CHARGEMENT de la goélette Avenger,—972 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

23mai 11 Magasins Rouges, 3me Municip.

35 FUTAILLES old superior Cognac 1800—à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti,

50 Barriques vin très vieux. 40 do bon vin de table. 50 do vin de Marseille, marque Bergasse, à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti

100 Barils vin blanc, à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti

2000 Livres Saucissons, imitation Lyon à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti,

25 Caisses vin blanc [illegible] Talence 1841, à vendre par J & J TARDOS,

30juin 15 Conti.

100 Caisses sucre Havane, à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti.

ON DESIRE LOUER 10 bons nègres travailleurs. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co,

14juil 158, Tchoupitoulas

CAFE HAVANE—300 sacs café vert;

Sucre do—250 caisses brun et jaune, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

30 juin 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Sabbatis du Havre:—25 paniers vin de champagne supérieur, de la marque Shield Brand, en demi-bouteilles, à vendre par LOBSON & SILVESTRE,

31 mai 37 rue de Chartres.

EN débarquement du navire la Laure, de Bordeaux:

45 caisses prunes en paubans,

72 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne,

A vendre par J. & J. TARDOS,

27 juil 15 Conti.

HOTEL DES CHENES VERTS A BILOXI,

TENU PAR MME PRADAT.

[illegible]

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 150 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies cabinets de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouge, truite, gragnards, désburgots, pompano, maquereaux, crabes, chevrettes &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec piano, orgues, &c, où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres, aux îles voisines; de belles maisons à bains commodes, pour dames et messieurs.

Outre ces divers amusemens, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux arrivées des débarcadaires, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur salon.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas ou quelqu'un des pensionnaires seraient malades; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.

Prix très modérés. 22 juin—3m.

$20 de Récompense.

S'EST absenté le 12 juin dernier, le griffe TOM, âgé de 20 ans, taille d'environ 5 pieds, parlant anglais seulement. Cet esclave a été acheté par M. A. L. Chaigneau, de MM. Stockton & Steele.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une geôle, ou le ramènera à P. J. PAVY & Co,

30juil—15j 13, Conti

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston;

Ciment Romain et hydraulique;

Plâtre de Paris; Poil à plâtre;

Pouzzolane de marbre;

Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacola;

Chaux pour sucre en boucauts et barils;

A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co,

19nov 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, de Bordeaux:

2 demi-pipes Eau-de-vie A Seignette.

500 demi-boites Sardines à l'huile.

A vendre par B. TALAMON,

19 juil 182 rue Royale

SUCRE—300 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par L CANTIN,

24 juil 42 Gravier

A VENDRE.—En débarquement du navire Oroximbo, venant de Marseille:

600 paniers de 12 bouteilles huile d'olive.

20 do de 12 1/2 do do.

142 caisses muscat de Frontignan.

23 balles amandes à la dame.

25 caissons de 15 amandes douces en sorte.

175 milliers bouchons fins réguliers en balles de diverses contenances.

730 do bouchons fins pointus do

45 do do pour damejeannes

110 caisses olives vertes, anchois en saumure, capres et cornichons.

10 do anchois à l'huile.

10 do olives farcies.

2 jarres saucissons de Marseille

1 caisse do do.

1 caisse nougat blanc en boîte.

MARTIAL PEYRET & Co.

20juillet No. 27, rue St-Louis.

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;

Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;

Papier pour quincailliers et pour échantillonner;

Papier à imprimer de toutes grandeurs;

Le tout aux prix les plus bas des manufactures.

A. GORDON, agent,

7 mai—1an 6, Front Levée.

A VIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.

A. MICHOUD,

1dec—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui, et se recommande à ses amis.

Rue St-Louis, 27.

Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1847. 10jan 1an

PIANOS.

LA MAISON J. PAIVRE & J. D. ALLOVON, rue Conti, No. 44.—A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris; ils se chargeront des commandes concernant les instruments de musique.

NOTA.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de pianos de leur manufacture, reconnue indispensable pour le pays; ils continuent aussi à tenir des pianos de Pleyel et d'Erard.

Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter à des prix qu'aucune autre maison ne peut faire.

LOCATION, ACCORDS ET REPARATION.

25 juin.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,

149, rue de Chartres.

NOUVEAUTES LITTERAIRES.

ON vient de recevoir à cette Librairie par les derniers arrivages du Havre, les ouvrages suivants:

Lamartine—Les Girondins, pr. les souscripteurs.

Divers—Patria, 2 vols.

Grandville—Les Fleurs Animées.

Dumas—Le Comte de Monte Christo, illustré.

Auguste Maquet—La Bastille, ouvrage illustré.

Le Grand Etteila ou l'art de tirer les cartes.

Le Petit Albert.

Mlle. Lenormand—Un Jeu de la Fortune.

La Prescience ou nouveau Traité des Songes.

Pelet de la Lozère—Histoire des Etats Unis.

Mlle. Lenormand—Grand Jeu de Société.

[illegible] 1847.

[illegible] nouvelle édition.

[illegible] France.

[illegible] gnol.

[illegible] le Consulat et

[illegible]

Langlois—[illegible]

Louis Lurine—Mystères du travail.

Buffon—Œuvres complètes.

Paul de Kock—La Grande ville.

Un Inconnu—Esquisses Locales.

Bouillet—Dictionnaire d'histoire et de géographie.

Donat—Œuvres complètes.

I. Souvestre—Le Monde tel qu'il sera.

Balbi—Géographie.

Balzac—Petites misères de la vie conjugale.

Chenu—Leçons d'Histoire Naturelle.

Boucher—Fin des Mystères.

Traité du jeu d'Echecs.

Bescherelle—Grammaire nationale.

Fleming et Tibbins—Dictionnaire royal.

Léon Guérin—Marins illustres.

Navigations illustres.

Boucher—Histoire des Jesuites.

Boulouz et [illegible]—Histoire d'Angleterre.

Battur—Privilèges et Hypothèques.

Pinard—Le Barreau.

H Monnier—Scènes populaires.

Lavallée—Histoire des Français.

Briffault—Le Secret de Rome.

E. Sue—Les Mystères de Paris.

Le Juif Errant. 20 juil.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec certitude.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.

W. E. THOMPSON,

19déc—1an 26, rue Gravier

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.

Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquet d'une demi-livre et jusqu'en quantités de 300 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et beau que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 1 à 300 livres; blanc de céruse pur; idem extra et No 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire; Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert Brunswick, Noir chimique et Noir bleuatre; Umbe de Turquie, Umber anglais, Vert Parisien, Masti en blades et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes; Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Pure de Hollande, Rose-puce, Chrome jaune et vert; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillion, Lacque, Bleu de raffineur et noir patenté.

Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi:—Une composition pour peindre les toits des maisons et les couvertures. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autre articles concernant la peinture des maisons, ensei gnes &c. ROBERT CLANNON & Co.

7nov—1an 46, rue du Canal

Vieux vins fins en caisses.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

100 caisses Margaux, Gruau, Larose et Lafitte

50 caisses vieux vin Chambertin.

40 do vieux vin blanc Hermitage.

45 do do do Sauterne 1832.

CHARLES DUFOUR,

17juin 11, Conti.

WERMOUTH—20 caisses de wermouth de 1re qualité, à vendre par BERTRAND & SIBOS,

8juin Encoign. Royale & Bienville.

CAFE—200 sacs café du vert de Laguyra, 700 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 36 dito Java supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

1 juin 11 et 15, St Louis.

MIEL.—30 barils miel blanc, en débarquement du brick F. Soulé, à vendre par TROMBOSS & LAMPRE,

[illegible] 26, Vieille Levée

MAQUEREAUX.—[illegible] barils no 1 [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

[illegible] 40 Gravier.

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.

1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.

[illegible] No 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE, désigné sous le numéro un, dans l'ilet numéro six, mesurant 24 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue de Chartres, 28 pieds 7 pouces et 6 lignes dans le fond, [illegible] et 164 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No. Deux.

Ensemble avec tous les droits et privilèges y appartenant sans exception ni réserve aucune.

3o. UN LOT DE TERRE situé à "Mlineboury", désigné sous le numéro cinq, dans l'ilet [illegible] formant encoignure aux rues Marigny et de New-York, mesurant 60 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde.

3o. La moitié indivise de HUIT LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny, acquis de Paul Pandely et R. B. Dufouchard Degruy.

Le lot No. cinq, dans l'ilet No. CENT-DIX-NEUF, mesure 60 pieds de face à la rue des Français, sur 145 pieds 6 pouces de profondeur.

Le lot No. Sept dans l'ilet No. Cent-vingt-un mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur irrégulière.

Les lots Nos. Cinq et Onze dans l'ilet No. Cent-onze, [illegible] de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et le second mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.

Les lots Nos. Douze et Treize dans l'ilet No. Cent-vingt-deux, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur.

Le tout mesure française.

Et les lots Nos. Neuf et Douze dans l'ilet No. Soixante-sept, compris entre les rues St. Antoine, Bagatelle, de Génie et Celestine, conformément à un plan dressé le 14 juin 1830, par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public, le 24 juin 1830. Lesquels deux lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir: Le lot No. Neuf, 60 pieds de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Génie et formant l'angle de ces deux rues.—Et le lot No. Douze, 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.

4o. L'esclave nommé LUC, griffe âgé d'environ 36 ans, (valeur).

5o. Un jugement dans l'ancienne Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire No. 18,176, contre Jn. St.-Cyr, de la somme de $671.

6o. Un jugement dans l'ancienne Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, No. 11,487, contre Todd et Robinson, de la somme de $586 67

7o. Un billet de J. F. Dubois, payable sur demande, de 110 00

8o. Un billet échu du même, portant intérêt à 6 pour cent, de 110 00

9o. Un billet échu de J. A. Romer, de 1,249 19

10. Une réclamation contre J. Bernaudez, balance de 166 00

11. Un billet de G. Curto, de 505 00

12. Deux billets de C. Soublanc et protets, chacun de $315 38 157 85

13. Un billet de F. Fernandes, de 631 00

14. Un billet d'Arthur Peyroux, de 112 50

15. Un billet de G. W. Gavin, de 114 00

16. Un billet de Trastour et Burgi, et protêt, de 302 50

17. Un billet échu de Chas. Cuvellier, portant intérêt de 6 pour cent, de 387 00

18. Un billet de Charles Cuvellier et protêt, de 93 54

19. Un billet de P. A. Aubert de $400 réduit à 508 00

20. Un billet de Thos. Toby & Bro. de 371 87

21. Trois billets de Pierre Dupeux et protêts, de $480 66 chaque, 1,442 00

22. Une réclamation contre les héritiers Page, pour avances à eux faites, 841 25

23. Un intérêt d'environ $160 dans une obligation à 18 mois (12 mos'. bond), entre les mains du shérif, 160 00

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,

12 juil—3ea30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la reddition de sa charte—No 14,866—(Cour de Paroisse)—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 27ème jour de novembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de la banque ci-après décrites, savoir:

1o. La propriété connue sous le nom d'Hôtel St. Louis, Bourse de la Cité, Rotonde, Salle du Bal St. Louis, et Salle de Bains St. Louis, &c, &c;—La dite propriété mesurant 319 pieds 4 pouces et 6 lignes à la rue St. Louis, 27 pieds 11 pouces sur face à la rue de Chartres, 36 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 11 pieds 4 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 9 pieds 7 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 73 pieds 10 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 65 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, et qui se sépare d'un passage mesurant 5 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, 127 pieds 10 pouces et qui a une profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, et touchant à la propriété de M. P. Avegno, 20 pieds 3 pouces et sur la ligne parallèle à la rue de Chartres et dans le fond de la propriété du dit P. Avegno, 64 pieds 2 pouces et sur la face sur une pour commune avec la Banque des Citoyens, 36 pieds 9 pouces et sur la ligne du fond de la propriété de Mme Seignouret, 127 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale et touchant à la propriété de M. P. Avegno, 100 pieds 2 pouces de face à la rue Royale.

Ensemble avec 557 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur ladite propriété et sur lesquelles aucun emprunt n'a été effectué.

NOTA. La cour qui sépare ladite propriété de la maison de la banque des Citoyens et les deux corridors latéraux qui conduisent à la rue Toulouse, sont en commun avec la banque des Citoyens, et sont affectés à l'usage du public, tous les jours de 9 heures A M à 3 heures P M; lesdits passages ou corridors sont fermés au moyen de grilles en fer qui sont entretenues aux frais communs. Les clefs desdites grilles en fer sont à la garde de la banque des Citoyens.

2o. Quatre magasins en briques à trois étages, savoir: le 1er magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds de face à la rue de Chartres sur 36 pieds 7 pouces de profondeur, des côtés de la rue St-Louis et 21 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, et de la ouverture 15 pieds 9 pouces de la ligne du fond et de profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux; 2o Un magasin en briques à 3 étages mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, sur 36 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; 3o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, sur 36 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles; 4o Un magasin dans les mêmes conditions, mesurant 21 pieds 5 pouces face à la rue de Chartres, sur 36 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le propriété ainsi décrite sont dans l'ilet compris entre les rues de Chartres, St Louis, Royale et Toulouse.

Le tout conformément aux titres et plans déposés au bureau de la Banque des Améliorations, où on peut venir être examinés tous les jours depuis 9 heures A M jusqu'à 2 heures P M.

Conditions: Pour la propriété premièrement décrite et les 557 actions de la Banque des Citoyens, $57,300 comptant, l'excédant de prix payable en bons de la dite banque [illegible]; [illegible] et payable le 15 novembre 1850, à compter du 15 novembre 1847, l'intérêt payable [illegible] et la balance du prix payable comptant en espèces.

Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 juin—10ps JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 677—Veuve Maxent vs Adèle Dreux—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi du consentement des parties y intéressées, je procéderai le lundi, 30 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Trois lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, près cette ville, dans l'ilet numéro Vingt-neuf, borné par les rues Bagatelle, Morales, Union et Urquhart et désignés sous les numéros un, deux et trois, d'après un plan particulier dressé le 10 juillet 1847, par L. Burgi, voyer de la municipalité No 1, lequel plan sera exhibé au public le jour de la vente.

Lesdits trois lots de terre sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Laure Dreux, épouse de F. Roy, et de l'autre côté par celle de M. Fabre; ensemble avec toutes les circonstances et dépendances desdits lots de terre, lesquels lots de terre sont redevables.

N. B. Les banquettes en face de ces lots sont en briques et en "curb-stone" et sont payées.

Conditions:—Un quart comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue, et porteront intérêt à huit pour cent par an en cas de non paiement à échéance.

JOHN L. LEWIS,

[illegible] Shérif de Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 1078—Amélie Baissie, épouse de E. Baissie vs. Antoine Marmol.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 28 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

D'un certain esclave nommé BEN, saisi dans la dite affaire.

Conditions:—Comptant JOHN L. LEWIS,

26 juil—3ea26 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de George Asbridge

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Jane Hersey et al. héritiers vs T. A. Bartlette, curateur de la succession de George Asbridge—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 28 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

L'esclave nommé RICHARD, âgé d'environ 40 ans. Saisi dans la dite affaire.

Conditions: Comptant JOHN L. LEWIS.

27 juil—3ea28 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu John Butler, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 juillet 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 13 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Dix Lots de Terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet No. Quatre vingt-neuf et désignés sous les Nos. Onze, Douze, Treize, Quatorze, Quinze, Seize, Dix sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt, d'après un plan particulier de dit ilet dressé par Louis Bringier, arpenteur général, daté du 20 Juin 1836, et annexé à un acte en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, daté du 1er Août de la même année.

Les lots Nos. Onze, Douze et Treize mesurant chacun 23 pieds 9 pouces de face à la Promenade de la Floride, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. Quatorze étant un lot d'encoignure, mesure 26 pieds 8 pouces et 3/4 de face à la Promenade de la Floride, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue d'Espagne.

Les lots Nos. Quinze et Seize mesurant chacun 23 pieds 3 pouces et 3/4 de face à la rue d'Espagne, sur 124 pieds 9 pouces et 3/4 de profondeur.

Les lots Nos. Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf mesurent chacun 23 pieds 3 pouces et 3/4 de face à la rue d'Espagne, sur 120 pieds de profondeur.

Et le lot No. Vingt étant un lot d'encoignure, mesure 23 pieds 3 pouces et 3/4 de face à la rue d'Espagne, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Loi. Le tout mesure anglaise.

Conditions:—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, [illegible] endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente.

JOHN L. LEWIS,

19 juil—3ea26 Shérif de la paroisse d'Orléans

AGENCE DE LA [illegible]

[illegible]

LES personnes [illegible]

La Société n'exige rien pour ses services [illegible] 7juil—1an

[illegible]

[illegible] Tous les droits, titres et intérêts de [illegible] F. C. Gillet à la goëlette [illegible] à vapeur AUGUSTA.

[illegible] JOHN L. LEWIS,

[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Ann Anderson, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 juillet 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi, 14 août 1847, à cinq heures P. M., au domicile dernièrement occupé par la défunte, rue des Français, entre les rues Moreau et de la Victoire, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication du fonds d'un café et d'un lot d'ustensiles de cuisine, etc.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

11 aout—3 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Rose Fillette Lanusse, alias Marie Thérèse Dussuau, f. d. c. l., décédée.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. [illegible].—En vertu d'un ordre de vente daté du 6 juillet 1847 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 14 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le carré de cette ville, rue Ste-Anne, entre les rues Burgundy et Dauphine, et mesurant 45 pieds et 1 pouce de face à la rue Ste-Anne, sur 78 pieds 4 pouces de profondeur, mesure française.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. JOHN L. LEWIS,

10 juil—3ea20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 854—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Samuel H. Reid.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 30 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé en cette ville, rue des Remparts, entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, et faisant partie du lot désigné sous le numéro trente-six, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de cette ville, le 11 mai 1828, et déposé en l'étude de Michel de Armas, notaire, par acte du 16 juin de la même année.

Le dit lot de terre mesurant, au pied américain, 30 pieds de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, (mesure française) borné à droite par la propriété de Monroe Pizzetta ou de ses héritiers et à gauche par le reste du dit lot No. trente six.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le susdit lot de terre.

Aussi les dividendes du fonds capital de la dite Banque des Citoyens, qui reposent dessus.

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,

2juil—3ea30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No. 23,363—(Cour de Paroisse)—La Banque de l'Ilet de la Louisiane vs Jean Pierre Dupré.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par suite de consentement des parties y intéressées, je procéderai le lundi 16 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

La moitié indivise de HUIT LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny, acquis de Paul Pandely et R. B. Dufouchard Degruy.

Le lot No. cinq, dans l'ilet No. cent dix-neuf, mesure 60 pieds de face à la rue des Français sur 145 pieds 6 pouces de profondeur.

Le lot No. sept dans l'ilet No. cent vingt-un, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur irrégulière.

Les lots Nos. cinq et onze dans l'ilet No. cent onze, le premier mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et le second mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.

Les lots Nos. douze et treize dans l'ilet No. cent vingt-deux, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure française.

Et les lots Nos. neuf et douze dans l'ilet No. soixante-sept, compris entre les rues St-Antoine, Bagatelle, de Génie et Celestine, conformément à un plan dressé le 14 juin 1830, par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public, le 24 juin 1830. Lesquels deux lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir: Le lot No. neuf, 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Génie, et formant l'angle de ces deux rues—Et le lot No. douze, 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure française.

Conditions: Comptant.

JOHN L. LEWIS,

9 aout—3ea30 Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 14,481—(Cour de Paroisse)—Mme Ebenor R. Vanbrell vs G. W. Paulsen et J. C. Poizetto, et J. C. Poizetto.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 11 août 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

L'esclave nommé HANNAH, négresse âgée d'environ—ans, appartenant à J. C. Poizetto et saisie dans la dite affaire.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

10 juil—3ea30 Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 129—Pierre Favre Bazour, h. de c. l. vs François Carlon et Louis Bertrand, h. de c. l.—En vertu d'un jugement rendu le 23 et signé le 30 juin 1847, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 11 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de ladite propriété décrite comme suit, savoir:

Six lots de terre situés au faubourg Washington, désignés sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ilet No 66, conformément à un plan dressé le 18 juin 1836, par Joseph Pilié, voyer de cette ville, et annexé à un acte reçu par Joseph Arnaud, notaire, [illegible] savoir: le No 1 formant l'encoignure de la rue de Avide et de la promenade de Lafayette, 48 pieds 3 pouces 5 lignes face à la rue, sur 105 pieds de profondeur [illegible] des Nos 2, 3, 4 et 5, attenant les uns aux autres, 43 pieds 6 pouces chacun, sur 105 pieds de profondeur, et le No 6 formant l'encoignure des rues St Avide et du Port, 48 pieds 3 pouces 5 lignes face à la première rue, sur 105 pieds, le dit ilet No 66 étant compris entre les rues St Avide, du Port, promenade Lafayette et Prosper.

Conditions, comptant

JOHN L. LEWIS,

16juil—3ea20 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—(C. de Com.)—No 1091.—T. R. Hyde vs J. J. Ball—No. 1047.—Isaac P. Chapp, vs. le même.—En vertu de deux al. pl. writ de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le jeudi, 19 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur J.J. Ball, à

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste-Marie, et désigné sous le numéro deux, d'après un plan annexé à un acte au rapport de A. Mazureau, notaire public, daté du 9 juin 1838.

Le dit lot de terre, mesurant 28 pieds 3 pouces de face à la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle-Levée, sur 28 pieds 1 pouce de profondeur, mesure anglaise. Saisi dans les dites affaires. Conditions: Comptant.

JOHN L. LEWIS,

13juillet—3ea30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Daniel Weaver vs. Daniel Walton.—No 1989.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. S. Y. Bright second Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire sus-dite, j'exposerai en vente, Mercredi le 11ème Août 1847, à midi, [illegible] d'entrepôt No 167, rue Poydras, [illegible] saisie dans l'affaire susdite.

Conditions: Comptant. E. BELLEAU, Constable

30 juillet

Municipalité No 3 vs Mlle Agathe Viole—No 1719

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable A. Canonge, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juillet 1847, j'exposerai en vente publique mardi, le 31 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci dessus, savoir:

Un lot de terre situé rue Champalve, entre les rues Mandeville et Enghien, mesurant, au pied américain, environ 31 pieds 3 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

Conditions—comptant. FRANCIS MOUNEY,

28 juil Constable

EN débarquement du navire Swan de Bordeaux, 5 demi pipes Hennessy Cognac.

10 quarts de do do.

10 quarts J. Hennessy Cognac, à vendre par

13 juil J & J TARDOS, 15, Conti

10 Caisses coton-blanc convenable pour le marché mexicain, à vendre par J. & J. TARDOS,

20juin 15, Conti

CHARRONAGE—10 paires roues de charrettes à bœufs, dimensions assorties; 20 brouettes à terre; un wagon à cheval, complet en débarquement du navire Robert Button, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,

17 juil No 36, rue Tchoupitoulas

Changement de domicile.

L. H. RICHARD a transporté son magasin et bureau No. 37, rue de la Douane, au 1er étage. J. LOUVRIER. 29juil—15f.

A VENDRE—[illegible] barriques vin Bandol, Bergonac, [illegible] Bordeaux, [illegible] Château Lafitte, Château Léoville, Château Dulart et Haut Brion, par NUMA LACOSTE,

15juil No 103, rue Royale.

GUIGNOLET—100 paniers Guignolet assortis, à vendre par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale

AMANDES douces et amères—[illegible] sacs, à vendre par B. VALLA,

3 aout 29, Commune.

GINGEMBRE—30 sacs, à vendre par B. VALLA, 29 Commune

2 aout

VIN de Sherry—20 barils dans les magasins de la douane, à vendre par B. VALLA,

2 aout 29, Commune

CAFE DE LA HAVANE—40 sacs, à vendre par B. VALLA,

2 aout 29, Commune

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et jaune à vendre par B. VALLA, 29 Commune

2 aout

HUILE d'olive—4 étagnons, à vendre par B. VALLA,

2 aout 29, Commune

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]

2 aout

NOIX [illegible]

2 aout

GRAINE POUR OISEAUX—[illegible]

2 aout

TABAC—[illegible]

2 aout

C[illegible]

3 aout

GUANO—[illegible]

2 aout 29 Commune

VENTES DE CE JOUR

PAR J. B. BLACHE & Co.

[illegible] courant, à 10 heures A. M., il sera [illegible] magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée, pour clore une facture:

[illegible] de baleine blanchie, venant de débarquer.

[illegible] vin rouge, venant de débarquer.

[illegible] 11 a

PAR J. B. BLACHE & Co.

IL sera vendu mercredi, onze du courant, à dix heures du matin, à leur magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée, pour clore une consignation:

25 caisses de vin [illegible] assortis.

20 do do [illegible] douces.

100 do de vin rouge St-Julien en débarquement.

100 do de vin muscat do.

10 aout—2

VENTES A L'ENCAN.

Propriété de valeur, faubourg Tremé

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu samedi 14 août, à la Bourse de Cité rue St Louis,

Une maison et lot, rue des Marais, entre les rues St Louis et Conti, Nos 67 et 69. Le lot mesure 43 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 63 pieds 11 pouces de profondeur. La façade de la maison est de 30 pieds 6 pouces, avec une galerie derrière de 6 pieds de largeur.

Cette maison est double, et contient 4 jolis appartements au rez de chaussée et 2 à l'étage supérieur, avec de jolis grates aux deux appartements de devant. Le rez de chaussée est assis sur de très fortes poutres en cèdre; il y a trois entrées, deux petites portes et une grande soutenue par des poteaux en cèdre.

La cuisine est haute et contient 4 appartements à feu, elle est presque finie. On offre de prendre cette propriété à loyer à raison de $45 par mois, lorsqu'elle sera terminée.

Conditions: 1/4 comptant, la balance $900 payable le 20 juin 1848, et le reste à 4 et 8 mois en billets endossés, portant hypothèque et 8 p. d'intérêt comme clause pénale. La police d'assurance sera transférée à l'acheteur.

Deux lots de terre compris entre les rues St Louis, Prieur, Carondelet et Johnson, désignés par les Nos 1 et 2, suivant un plan qui sera exposé au moment de la vente, mesurant chacun 33 pieds 9 pouces 5 lignes 1/2 de face, sur environ 132 pieds et 34 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

Conditions: Moitié comptant et moitié à six mois sans endosseur. 11aout

Aux Commerçants et aux Capitalistes.

Propriétés en Magasins, de valeur.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 14 août, à midi, à l'Arcade de Banks,

TOUTE CETTE PROPRIETE, sise dans l'ilet borné par les rues Magasins, Foucher, Poydras et Lafayette, étant les lots numéros 8, 9, 10, 11, sur un plan tiré par Jos. Pilié, voyer, en date du 22 mars 1840, et mesurant, au pied anglais, comme suit: Les lots Nos. 8 et 9, chacun 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. 10 et 11, se trouvant dans la profondeur des deux autres, mesurent chacun 21 pieds 5 pouces à la rue Foucher, sur la profondeur ci-après: le No. 10 a 80 pieds 7 pouces 7 lignes d'un côté, et 80 pieds 4 pouces 3 lignes de l'autre côté. Le lot No. 11 a 80 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No. 10, et 87 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No. 12. LE TOUT SERA VENDU EN BLOC. Cette propriété est dans le centre du commerce de la Seconde Municipalité.

Conditions:—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente. Les billets qui ne seront pas payés à maturité porteront intérêt de huit pour cent par an, de la date de leur échéance au jour du paiement.

L'acte de vente pardevant J. R. Beard, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 4 aout—10

Pour compte du premier acheteur.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan jeudi 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:

La négresse AMELIA, âgée d'environ 11 ans, domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, et vendue pour le compte et risques de M. Edw. Home qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente qui lui a été faite le 17 du mois passé.

Conditions comptant.

L'acte de vente pardevant S.H. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 août—3fm 10

PAR Sra. CROIX GUINAULT.

Succession d'Angélique Eliza Huard, épouse de Pierre Edward James.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 juillet 1847.

Il sera vendu le JEUDI, 12 août 1847, à 4 heures précises de l'après-midi, à la résidence de feue Mme James, et pour le compte de sa succession, à McDonogh, en cette paroisse, rive droite du fleuve (ue Adams, coin des rues Jackson et du Marché, les objets mobiliers suivants, savoir:

Un bois de lit, matelas, couchette, moustiquaire &c.

Un comptoir, armoire &c., Un lot de claisses, vieille table.

Une vitrière contenant aiguilles, fil, agraffes et diverses articles.

Un service de lampe; une table.

Huit paires de pistolets.

Six do do.

Une boite contenant divers bijoux.

Un lot cuilliers en argent plaqué.

Une timbale en argent; un lot de linge de corps; une petite montre en or.

Trois carabines, un lot de poudre, balles, capsules &c.

Un lot de barres, étau, table &c.; une baignoire.

Un vieux bois de lit, une petite armoire, un lot faïence &c. &c.

Une cheminée en fonte, et un lot de batterie de cuisine.

Conditions—comptant. 31 juil

62 barriques vin blanc.

115 milliers bouchons fins.

200 caisses vin rouge.

Ayant droit au drawback.

MARTIAL PEYRET & Co,

29juillet No. 27, rue St Louis.

EN débarquement du navire John Stroud, venant de Marseille:

20 barils [illegible]

60 barils vin blanc, Haut-Barsac et H. Sauterne

10 do [illegible] de Frontignan.

MARTIAL PEYRET & Co,

19juil No. 27, rue St Louis

EN magasin et à vendre:

150 barriques vin rouge de Bordeaux et Marseille

12 do vin de Langlade vieux;

20 1/2 do de St George, vieux;

75 boucauts de 30 et 30 gallons madère imitation.

300 milliers bouchons pointus.

100 do do réguliers, en balles et [illegible]

105 do de diverses contenances;

15 caisses marasquin;

20 do de 12 1/2 cruchons curaçao;

12 do liqueurs assorties;

53 do do ordinaires, fines et surfines;

20 do fruits au jus et à l'eau-de-vie de Paris;

125 paniers de 12 bouteilles huile d'olives;

125 do de 12 1/2 do;

250 caisses vin rouge, Bordeaux;

Vin du Rhin, champagne, anisette fine et surfine, amandes, raisins, graines d'oiseaux &c. &c.

MARTIAL PEYRET & Co,

10juil 27, rue St-Louis

EN débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux:

27 barriques vin rouge, St-Estèphe Médoc.

27 barils vin blanc, Haut-Sauterne.

9 do do do 1841

167 caisses do do.

38 caisses vin rouge, St-Julien Médoc,

10 do do do.

10 demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, de preuve,

20 quarts do do do

10 huitièmes do do do

1 balle bouchons fin 1/2 longs.

55,000 do de pointus.

A vendre par B. TALAMON,

22juil 182, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Ladre, venant de Bordeaux:

145 barriques vin rouge, 1040 caisses do,

120 demi-barriques et barils vin blanc,

16 quarts de pipe cognac Castillon.

G. M. LUCAS,

24 juil—1m 30, Bienville

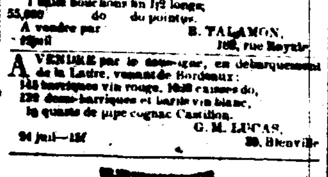

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axe; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux, 2 wagons à quatre chevaux: le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par

EMERSON, TOURNE & Co,

158, rue Tchoupitoulas.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. A. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, pourront être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des tonneliers de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou munies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris bien prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désirent. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardeuses d'enfants, &c &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.

18 nov—1 an.

Genièvre marque de [illegible]

ARTICLE VERITABLE.

6 pipes de Schiedam, Importation directe par la barque Louisa, à vendre par

J. F. BERCIER & Co,

[illegible] 54, Vieille Levée.

EAU DE VIE—16 quarts eau de vie quatrième preuve, à vendre en débarquement de la Laure, par B. TALAMON,

24 juil 182 rue Royale

EN débarquement de la Laure, de Bordeaux, 20 barriques vin rouge ordinaire; 30 barils vin blanc, à vendre par B. TALAMON

26 juin 182 rue Royale

VINS—100 caisses vin blanc Haut Barsac et Sauterne [illegible]

[illegible] vin rouge ordinaire;

[illegible] vin blanc do;

[illegible] do vieux, à vendre en magasin par B. TALAMON,

[illegible] juil 182 rue Royale

SAVON français, bouchons mi-longs fins, bouchons ordinaires, huile d'olive, sardines à l'huile, à vendre par B. TALAMON,

24 juil 182 rue Royale

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment des conserves de St-Louis, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés:

Pâtés de dinde, pâtés de perdreaux, pâtés de [illegible] de canards;

[illegible]

[illegible] ERBOS,

[illegible] Encg. Royale et Dumaine

[illegible] OPELOUSSAS ET [illegible]

[illegible] Le nouveau bateau à vapeur [illegible], capitaine Johnston, partira [illegible] jeudi, 12 du courant, pour St-Martinville, et le lundi, 16 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départs réguliers du CORREO, durant la saison, seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à dix heures du matin, du Village Indien. MM. Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter sur des voitures les passagers, ainsi que le fret jusqu'au bateau, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à

J. M. JOHNSTON.

No. 19 Vieille Levée.

4 aout—3m BISSEL & SCHLATRE, à Plaquemines

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt J. G. Kennedy, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche et mercredi, à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les lundi et vendredi, à 10 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à LASSAY ou à GERARD & PERRIER. 29 juin

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, capt J. Hooper, partira de la Nlle Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M., pour les ports ci-dessus, et partira du Bayou Sarah, pour la Nouvelle Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadaire des paquebots du Bayou Sara, ou à

2juin—3m J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas

POUR LA BALIZE, fortJackson et tous les points intermédiaires.—Le vapeur neuf COURRIER, cap. St Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les samedis matin, à 9 heures; reviendra de la Balize pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le mardi soir suivant.

Le COURRIER a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.

Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,

12mai 71 Vieille Levée.

POUR PENSACOLE.—La goëlette fine voilière MARTHA ELIZABETH, cap. Laderkin, partira pour le susdit port, lundi prochain, 2 août. Pour fret ou passage, s'adresser à L DELERGA,

28 juil [illegible] Douane et Chartres

A AFFRETER—le joli brick SILENZIO, cap. J. B. Piaggio, pour Gênes.

28 juil D LANATA

POUR LA HAVANE.—Jeudi 12 courant—Le brick SALVADORA, capitaine Block. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à W H SIMMONS,

10 aout 44 Poydras.

POUR LA HAVANE.—Le brick P. SOULE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à W H SIMMONS, 44, Poydras ou à TROISGROS & LAMPRE, 26, V. Levée

10 aout.

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier SOPHIA WALKER, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

31juil L. H. GALE, 93, Commune

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot CLIFTON, capt. Ingersoll, a besoin de 120 boucauts de tabac pour compléter son chargement, et partira sous peu de jours. Pour fret, s'adresser à bord entre les deux marchés de la première municipalité, ou à

JOHN O. WOODRUFF & Co,

5 aout 93, Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le navire de la ligne de l'Union AUBURN, capt. Koyt, ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, les aménagements étant confortables, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

J W STANTON & Co,

23 juil Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque PRUDENT, capitaine D. Darris, partira sous. Pour balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis le railroad ou à

J W STANTON & Co,

13 juil Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR CADIZ—Passage seulement—Le navire fin marcheur ELIZABETH BRICE, capt. Day, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,

31juil 93, Commune.

POUR VIGO et CORUNNA.—Le navire fin voilier FLORENCE, capt Paulsen, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, ou à

J W STANTON & Co,

23 juil Enc. Magasins et Lafayette.

POUR ANVERS.—La barque fine marcheuse EMPIRE, capt. Eaton, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, s'adresser à L. H GALE,

24 juil 93 Commune

POUR BORDEAUX—La barque SUWARROW, capt. Montgomery, partira sous peu. Pour fret léger ou pour passage, s'adresser à L. H GALE,

28 juil 93 Commune

POUR BORDEAUX—(Passage seulement).—La barque fine voilière APOLLO, capt. Chase, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à

24 juil [illegible] 93 Commune

POUR BORDEAUX—La barque fine voilière CARDINAL DE CHEVERUS, capt. Poissonnet, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

W F VREDENBURG & Co,

22 juil—6 99 Vieille Levée

POUR LE HAVRE.—Le navire ACREGUE, capt. Grocker, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,

27juil 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire ASIA, capt. Windsor, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou pour un encombrement de farine, et pour passage, s'adresser à L H GALE, 93 Commune

21 juil

POUR LE HAVRE.—Le navire MIDDLESEX, capitaine Elliott, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,

20 juil 93 Commune

POUR MARSEILLE.—Le trois-mâts GANGES, capitaine Farnsworth, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à JENKINS & TIGLER,

[illegible] 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—(Passage seulement).—Le navire CIGAR, capitaine Smith, partira immédiatement. S'adresser à bord vis-à-vis l'hôtel des Mississipi, ou à

J W STANTON & Co,

4 aout Enc. Magasins et Lafayette

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe, VIOLA, capitaine Hillson, partira sous peu. Pour fret de 300 boucauts de tabac, s'adresser à L H. GALE,

3 aout 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe BIRKINHEAD, capitaine Simons, recevra un fret de 50 boucauts, et des passagers, s'adresser à L H. GALE,

3 aout 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin marcheur CALLENDER, capt. Nason, partira sous peu. Pour fret de 1800 barils farine ou 2 à 300 balles coton, ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALLE,

2aout 93, Commune,

POUR LIVERPOOL.—[illegible] WESACUMNON, capt. [illegible]. Pour balance [illegible] s'adresser au capitaine [illegible]

29juil

POUR [illegible] ST-PETERSBOURG [illegible] sous peu. Pour fret [illegible] passage, s'adresser à [illegible]

25 juil

POUR [illegible] MARCIA C[illegible] sous peu. Pour fret [illegible] à bord, ou à JENKINS [illegible]

24juil

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire TIMOLEON, capitaine Dryer, partira sous très peu de jours. S'adresser à

22 juin L H GALE, 93 Commune

Avis aux habitans et aux négociants.

LES soussignés ayant beaucoup de goëlettes et de bateaux à vapeur, à leur disposition, offrent leur service pour transporter à la côte ou de la côte, des sucres, des mélasses, &c, &c.—Les négociants qui ont des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois ou toutes autres articles à expédier le long de la côte trouveront très avantageux de s'adresser au No. 71, Vieille Levée.

Sur les bateaux des soussignés les assurances sont effectuées au taux le plus bas.

Pour plus d'informations, s'adresser à

A. LAROSE & Co,

24juil Successeur de James Larose, 71, V. Levée

DEPOT DES MEDICAMENTS DE F. V. RASPAIL.

UN Dépôt des médicaments de M. F. V. Raspail a été établi chez le soussigné, où les médicaments suivants seront vendus aux prix indiqués:

Eau Sédative, une grande bouteille,	50 cts
Pommade camphrée,	25
Vinaigre,	30
Sirop de chicorée,	30
Huile camphrée,	35
Sirop de gimauve,	40
Sirop d'ipeca,	40
Pillules d'aloes (la boite),	40
Poudre de camphre (la boite),	20
Grumeaux de camphre (la boite),	[illegible]
Bougies camphrées,	5
Eau de goudron, une grande bouteille,	25
Goudron pur,	25
Alcool camphré,	25
Bains sédatifs, &c. &c.	50

VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

On peut se procurer le Manuel Annuaire de Raspail, ainsi que le grand ouvrage de Raspail: Histoire de la maladie et de la santé, 3 volumes.

Cigarettes de camphre.

Cigarettes de Belladone. 27 juil

G. W. DUNBAR.

MARCHAND EN GROS

DE BOTTES ET DE SOULIERS

no. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. oct. 3

5 demi-pipes Eau-de-vie forte preuve (8e), 6 quarts do do do.

En débarquement du Cardinal de Cheverus, à vendre par J & J TARDOS,

15 Conti

MAGLORY—20 quarts et 20 demi pipes dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,

21 juil 15 Conti

Bureau pour la vente de propriétés

H. MOELLHAUSEN,

Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent s'adresser sans frais à M. Moellhausen agissant comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.

9 fév—1y

P. LONGIS, rue Royale, No. 116, offre à vendre à des conditions avantageuses et pour clore diverses consignations:

[illegible] quarts Madère de Marseille et de Cette;

[illegible] do Porto;

[illegible] barriques Marseille, F. Gautier.

Aussi:

Un grand assortiment de vins, liqueurs et bières à [illegible]

[illegible]

[illegible] 23 juil.